

DEPARTEMENT du LOT

Mairie de LANZAC

Compte-rendu de réunion du 08/12/2015

Date de convocation : 03/12/2015

Présents : Mmes Sylvie NICKERT, Eliane POIGNET, Jocelyne ROUDIER.

Mrs Patrick BERNARD, Jean-Paul BLADIER, Alain DELVERT, Christian DIAZ, Jean-Claude FOUCHE, Gérard GARRIGOU, Jean-Pierre IZARD, François LEGOFF, Daniel MARIAGE, Jaime MOURA

Absents : Mme Josiane GUITOU, excusée

Mme FRAYSSE Sandrine, procuration donnée à Mr Patrick BERNARD.

Ordre du jour :

**Election secrétaire de séance**

- **Approbation du compte rendu de 17 novembre 2015**
- **Délibération adoption du protocole financier de CAUVALDOR**
- **Avis sur le rapport de mutualisation de services**
- **Affectation don**
- **Présentation rapport d'activité**
- **Questions diverses**

**Election secrétaire de séance** : Madame Jocelyne ROUDIER est élue à l'unanimité.

**Approbation du compte rendu du 17 11 2015** : Compte rendu approuvé à l'unanimité

**Délibération adoption du protocole financier de CAUVALDOR**

Monsieur le Maire nous présente le protocole financier CAUVALDOR

Le protocole financier général est la synthèse des stratégies proposées par la commission des finances, reprises par délibérations successives du conseil communautaire de la communauté de communes.

Ce document consigne :

## **I. LES RELATIONS FINANCIERES ENTRE L'EPCI ET SES COMMUNES MEMBRES**

### **A. La fiscalité**

**B. La fiscalité reversée : les attributions de compensation, la DSC et les principes invoqués**

### **C. Financièrement : les fonds de concours**

### **D. En moyen technique et humain : la mise en place d'un service commun**

## **II. LES CONDITIONS DE REPRISES DES DETTES DES ETABLISSEMENTS PROPRES PREESISTANTS**

## **III. LES FORMULES D'AMORTISSEMENT DES INVESTISSEMENTS**

### **A. Les biens repris en cours d'amortissement au 31 12 2014**

### **B. Les nouveaux biens de CAUVALDOR**

## **IV. AINSI QUE LES PROCEDURES COMPTABLES.**

### **A. Les principes et nomenclatures comptables**

### **B. Le suivi comptable**

## **LES RELATIONS AVEC LES COMMUNES**

### **A. LA FISCALITE**

Le COPIL puis la commission de finances CAUVALDOR ont retenu le principe d'une nécessaire neutralité fiscale pour les habitants, les budgets de communes et le budget de la communauté de communes, **à compétences identiques et sans nouveau transfert ou retour de compétences.**

#### **-Cotisation foncière des entreprises : un lissage du taux sur année**

En matière de base, les cotisations foncières des entreprises ont été votées avec une durée de lissage de trois années

<b>Montant du chiffre d'affaires ou des recettes</b>	<b>Montant de la base minimum</b>
<b>Inférieur ou égal à 10 000 €</b>	505 €
<b>Supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €</b>	1 009 €
<b>Supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €</b>	2 119 €
<b>Supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €</b>	3 532 €
<b>Supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €</b>	5 045 €
<b>Supérieur à 500 000 €</b>	6 559 €

### **-Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : un lissage du taux sur 10 années**

Le principe retenu est de lisser le taux vers le taux cible de 10.39. La durée de lissage prévue est de 10 années.

### **-Les taux ménages : CAUVALDOR a voté les taux suivants**

Taxe d'habitation : 7,9%

Taxe foncière sur propriétés bâties : 0%

Taxe foncière sur propriétés non bâties : 6,8%

## **B : LA FISCALITE REVERSEE : les attributions de compensations et les principes invoqués**

### **1-Objectif de neutralité fiscale au moment de la fusion**

L'objectif affiché au moment de la fusion est de déboucher sur une fiscalité qui n'impacte aucun administré sur chaque ancien territoire (montant identique en taux cumulés sur la feuille d'imposition). Les modalités pour atteindre cet objectif s'est concrétisé en « jouant » avec les taux entre les communes et la communauté.

### **2- Objectif de l'équité à atteindre au travers les AC.**

CAUVALDOR a deux ans pour travailler sur ses compétences et revoir les attributions de compensation .Une règle de jeu reste à définir pour une équité sur les différentes compétences.

### **3-Dotation de solidarité communautaire**

Mise en place d'une nouvelle dotation sur des critères légaux tels que la population, le potentiel financier et d'autres critères de solidarité entre nos communes.

## **C : FINANCIEREMENT/ LES FONDS DE CONCOURS**

Les dossiers d'investissement de nos communes membres seront soumis au principe du versement d'un fonds de concours intercommunal à des fins d'obtention d'un financement de la part de nos partenaires, le conseil communautaire a adopté le principe de versement de fonds de concours auprès de ses communes membres en relation avec l'enveloppe FPIC revenant de droit commun aux communes.

## **D : EN MOYEN TECHNIQUE ET HUMAIN/ MISE EN PLACE D UN SERVICE COMMUN**

Une mutualisation au service d'une optimisation des coûts et compétence au service public devrait aboutir vers une maîtrise des dépenses de fonctionnement courantes

- Un service commun avec le SMPVD, outil de mutualisation au service des communes
- Possibilité de services communs avec les communes à des fins de services offerts.

## **LES CONDITIONS DE REPRISES DE DETTES**

CAUVALDOR doit reprendre tous les emprunts des six communautés de communes y compris en matière de dettes et prendre en charge les remboursements en capital et intérêts

## **LES PROCEDURES D'AMORTISSEMENTS DES BIENS**

CAUVALDOR a repris les résultats de chacun des budgets des six EPC, arrêtés au 31 12 2014.

## **LES PROCEDURES COMPTABLES**

CAUVALDOR possède 22 budgets

L'ensemble des dépenses et recettes est affecté selon trois clés analytiques

- 1- Clé par fonction**, obligatoire pour les collectivités de plus de 3500 habitants et permettant un suivi par politique d'actions,
- 2- Clé par pôle géographique**,
- 3- Clé par communes**,
- 4- Clé par services** (maison de retraite, crèche, RAM, halle des Sports...

L'adoption du protocole financier de CAUVALDOR est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Il en ressort que la taxe CFE devrait être revue afin d'être plus équitable et raisonnable.

En effet, une entreprise qui ferait un chiffre d'affaire de 800 000 euro par exemple ou plus est très avantagée par rapport à des artisans ou commerçants faisant un chiffre d'affaire moindre.

## **Avis sur le rapport de mutualisation de services**

Il s'agit d'une mutualisation de services entre l'Etablissement public de Coopération Intercommunale et ses communes membres.

L'enjeu de ce schéma est :

### **Garantir une meilleure qualité du service rendu aux administrés**

- En s'appuyant sur les compétences des services municipaux partagées à l'échelle intercommunale
- En sécurisant les pratiques, notamment pour les actes juridiques, la commande publique ou l'urbanisme par la mise à disposition, auprès des communes, des expertises et des compétences communautaires qu'elles ne pourraient assumer seules.
- En développant des savoir-faire nouveaux pour le territoire, susceptibles de bénéficier aux communes qui ne disposent pas de ces compétences

Et ce, pour répondre à leurs attentes et à l'évolution constante de la législation.

### **Réaliser des économies d'échelle**

- En imaginant des politiques ambitieuses pour le développement économique du territoire
- En optimisant l'achat ou l'utilisation de matériel en commun et les qualités spécifiques des agents territoriaux
- En intégrant le futur impact du coefficient de mutualisation dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement et dans le projet de territoire.

### **Contribuer au projet de territoire**

- En renforçant la solidarité entre les collectivités

## **Renforcer les équipes et valoriser les compétences des agents**

- En anticipant la démarche auprès des agents concernés par la mise en place d'une communication adaptée
- En associant les personnels aux mutualisations programmées
- En indiquant les impacts organisationnels
- En expliquant que les qualités professionnelles et la spécialisation de chaque agent ou de chaque service sont un atout essentiel au développement du territoire et au maintien de la notion de service public.

De manière générale, les mutualisations sont fréquemment associées à l'idée de maîtrise, voire de réduction des dépenses. Elles ont été principalement associées à une extension des services proposés aux habitants.

La réussite des mutualisations se fera par la nécessaire mobilisation des ressources humaines et la promotion d'un dialogue global et maîtrisé.

Il convient donc d'avoir une réflexion sur l'aménagement du territoire intercommunal par l'établissement d'un projet et d'un recensement des besoins à formuler.

Le comité de pilotage sera amené à travailler collectivement sur un diagnostic territorial, à identifier les pistes de mutualisation et à fixer un programme d'actions.

L'avis sur le rapport de mutualisation des services est adopté à l'unanimité.

### **Affectation don**

Les Etablissements BONNASSIE (fournisseur de la commune) nous ont fait un don de 250 Euros.

Décision est prise de l'affecter au budget communal.

### **Présentation rapport d'activité**

Mr le Maire rappelle que chaque année et conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse, avant le 30 septembre, aux maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement en question.

Le Président de l'E.P.C.I. peut être entendu, à sa demande par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Ce rapport 2014, vingtième année de fonctionnement de la Communauté de Communes du Pays de Souillac Rocamadour, rend compte de façon sommaire de l'ensemble des décisions et actions du Conseil Communautaire pour l'année écoulée.

### Questions diverses

-Maintenance des défibrillateurs ; 2 batteries ayant une durée de vie de 4 ans sont à changer ce qui représente un coût global de 640 euros.

-Recensement 2016: L'INSEE attribue une dotation globale de 1476 euros pour le recensement de la population sur la commune de Lanzac.

Plusieurs possibilités de rémunération sont envisagées, une rémunération à la fiche est retenue à l'unanimité.

- Eclairage Public

Patrick Bernard a établi un plan détaillé de l'éclairage sur la commune et fournit un recensement de l'ensemble des équipements présents sur ce réseau.

Il y a différents compteurs et Monsieur le Maire demande la création d'un groupe pour étudier les possibilités d'économies possibles.

Patrick BERNARD, Christian DIAZ, François LEGOFF et Lyne ROUDIER se portent volontaires

-Grange BONNET

Monsieur le Maire reçoit l'architecte le vendredi 14 décembre et invite ceux qui le désirent à se joindre à eux.

Clôture de la séance à 22h45

